

Le public et les promoteurs des projets

Rapport d'une rencontre de groupes environnementaux avec le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, le 15 avril 2004

Par Mary Ann Coleman

Le 15 avril dernier des représentants de groupes environnementaux ont rencontré le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux (MEGL) à propos de l'annonce d'amendements au processus d'évaluation des impacts environnementaux (EIE). Les amendements consistent en des changements à la façon dont les règlements des EIE sont mis en œuvre. À l'automne, on a l'intention d'apporter d'autres amendements de fond aux règlements eux-mêmes.

Les changements immédiats ont pour but de s'occuper des questions de transparence et de rationalisation. Sur ce plan, les bonnes nouvelles sont que le ministère recherche la participation du public au cours de l'étape de la sélection. Conséquemment, le ministère va publier des avis publics au sujet des nouveaux projets et sur l'état des mises à jour, et ce à la fois en ligne et par l'entremise de communiqués de presse. Toutefois, du point de vue des environmentalistes présents, le fait que le public obtiendra ses informations des promoteurs (une compagnie ou une agence qui développe le projet) représente un désavantage important. Ce sont les promoteurs qui sont maintenant responsables d'informer le public intéressé, d'obtenir son avis et de préparer par la suite le rapport soumis au ministre et au public. En somme, les environmentalistes sont inquiets du fait que le promoteur sera en position de filtrer les avis du public avant que le rapport ne soit soumis au gouvernement. C'est au gouvernement à porter la responsabilité d'interagir directement avec le public.

Afin de rationaliser le processus, le ministère va développer un nouveau guide d'inscription et des directives spécifiques par secteur. On étudiera aussi le processus interne du Comité de revue technique.

Plus tard, on étudie la possibilité de créer une liste de projets qui devront automatiquement se soumettre à une complète EIE (comme les projets d'une technologie inconnue, l'importation de déchets dangereux et ceux à grands budgets). Les plans d'utilisation des terres feront aussi partie du casse-tête, et les promoteurs devront obtenir les changements de zonage avant leur inscription au processus d'EIE. Et l'on étudiera également comment améliorer l'harmonisation avec le processus fédéral.

Pour les changements qui requièrent des amendements aux règlements, on envisage :

- Des évaluations par classe;
- Un calendrier des révisions qui décrit quels types de projets sont soumis à une ÉIE : le recouvrement des coûts par le promoteur, et des changements au processus de revue publique.

Les environmentalistes présents ont demandé des changements additionnels tels que :

- Le financement des intervenants;
- Une plus grande participation du public dans la phase d'établissement de l'ampleur;
- Des tables rondes indépendantes;

- Une table ronde permanente pour soupeser les témoignages; semblable à la Commission des services publics;
- Un processus d'appel;
- L'inclusion des opérations agricoles d'envergure et les plans de gestion forestière.

Comme l'a fait remarquer David Coon : « Les ÉIE soupèsent les différentes valeurs et les différentes idées à propos de l'acceptabilité des risques. »

Pour sa part, le sous-ministre s'est engagé à consulter à nouveau les environmentalistes sur cette question durant l'été. D'un autre côté, le RENB a mis sur pied un nouveau caucus des réformes des évaluations environnementales. Si vous êtes intéressé à y participer, faites-le-nous savoir.

Étaient présents à cette rencontre :

DEGL –

Hermel Vienneau, Sous-ministre,

George Haines - Sous-ministre adjoint, Gestion de l'environnement (Division),

Diane Kent-Gillis - Sous-ministre adjointe, Sciences et planification (Division),

Paul Vanderlaan, Directeur, Évaluation des projets (EIE) (Direction)

Germaine Pataki-Thériault, Gestionnaire de projets, Évaluation des projets (EIE) (Direction)

Groupes environnementales –

Conseil de conservation du Nouveau-Brunswick - **David Coon**,

Friends of the Musquash - **David Thompson**,

Bassins versant de la Baie des Chaleurs - **Gilberte Boudreau**,

L'Association pulmonaire – **Ken Maybee and Barbara McKinnon**,

Sentinelles Petitcodiac Riverkeeper – **Daniel LeBlanc**

RENB/NBEN – **Mary Ann Coleman**

Autres documents d'intérêt :

- Communiqué de presse du MEGL 15 avril 2004
<http://www.renb.ca/environews/media/mediaarchives/04/april/eiainprovements.htm#f>
- [Document d'orientation du CCNB « Besoins de réformes », avril 2004 \[pdf\]](#)
- Recommandations du groupe de travail sur les EIE, janvier 1997
http://www.renb.ca/aboutus/caucus/archived_caucuses/eia/eiarecf.htm
- Document de discussion du groupe de travail sur les EIE, octobre 1996
http://www.renb.ca/aboutus/caucus/archived_caucuses/eia/eiaoptf.htm